

La crise et l'Afrique : Assurer un suivi de la réponse politique internationale

- I. Introduction
- II. Ressources
- III. Echanges et investissement
- IV. Contrôle et réglementation du système financier
- V. Réformes d'ordre systémique de la gouvernance mondiale

ANNEXES:

- 1. Cadre de suivi
- 2. L'impact de la crise financière en Afrique
- 3. Documents de référence

Ce document a été établi par l'Unité de soutien du FPA pour les discussions de la Session 1 consacrée à la réponse politique à l'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'Afrique lors de la 12^e réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, qui se tiendra à Rome le 10 juin 2009. Ce document est disponible sur www.forumpartenariatafrique.org.

I. Introduction

1.1 Envergure de ce document

1. Dans les mois ayant précédé le Sommet du G20 qui s'est tenu début avril, on a assisté à une prise de conscience des conséquences que la crise économique pouvait avoir sur le continent africain, prise de conscience qui s'est traduite par des révisions constantes à la baisse des projections de taux de croissance pour 2009 et 2010, mettant en péril les acquis durement gagnés les années précédentes, et qui s'est accompagnée de l'avènement d'un consensus de plus en plus net autour des grands axes devant gouverner les mesures que les pouvoirs publics sont appelés à prendre dans tous les pays du monde – qu'elles consistent à fournir des ressources complémentaires, à stimuler les échanges et l'investissement, à améliorer le contrôle et la réglementation du système financier ou à réformer les dispositifs en place à l'appui de la gouvernance mondiale.

2. Le présent document a pour objet de faire le point sur les réactions des responsables de l'action publique, en particulier depuis le Sommet du G20, les Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale de la fin d'avril et les Réunions annuelles de la Banque africaine de développement à la mi-mai, et la Réunion du Conseil de l'Europe du 18 mai. Ses auteurs, prenant comme point de départ le cadre mondial de l'action publique et des ressources au sens large, et s'efforcent d'identifier à l'intérieur de celui-ci les éléments appartenant à ce cadre susceptibles d'avoir des conséquences spécifiques sur l'Afrique, particulièrement en termes de ressources. Ce document ne vise pas à aborder les réponses données par les pouvoirs publics sur le plan intérieur. Il tient compte de ce qui est su à la fin mai, sachant que la donne évolue rapidement et qu'elle aura changé d'ici la réunion du FPA prévue le 10 juin.

3. Ce document entend ainsi contribuer à apporter une réponse aux trois questions fondamentales suivantes :

- ♦ Qu'est-ce qui a véritablement été décidé au Sommet du G20 et les réunions ultérieurs ?
- ♦ Qu'est-ce que tout cela signifie pour l'Afrique ?
- ♦ Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?

4. Pour ce faire, les auteurs ont réuni des informations provenant de multiples sources, lorsqu'elles étaient disponibles sous forme détaillée. Comme ces informations ne sont pas aisément accessibles sous la forme d'un document unique, le présent rapport vise à combler cette lacune et de suggérer des messages clés qui pourraient alimenter le processus politique plus large sur ces questions, dans le contexte du G8, du G20 et aux Nations unies.

1.2 Évaluation

(i) *Mise à disposition de ressources supplémentaires*

5. Plusieurs facteurs compliquent l'exercice d'une évaluation. Repérer, dans le cadre général des trains de mesure adoptés, quelles seront les conséquences spécifiques pour l'Afrique n'est pas une tâche simple, et il n'est pas facile non plus d'identifier les éléments constituant des ressources supplémentaires en les distinguant des initiatives nouvelles financées à partir de ressources existantes. Enfin, il est également nécessaire d'établir une distinction entre les liquidités supplémentaires à court terme et la fourniture de ressources supplémentaires assorties de conditions soit libérales, soit non libérales, mises à la disposition des pouvoirs publics qui peuvent les consacrer sur le long terme à financer des objectifs de développement. Pour résumer, globalement le document tire les conclusions suivantes :

- ◆ Les mesures convenues doivent prévoir une injection significative de liquidités à court terme, par le biais de crédits à l'exportation ;
- ◆ Il conviendrait d'accélérer le transfert des ressources déjà promises, grâce à un mécanisme de décaissement rapide impliquant les banques multilatérales (il s'agit de fonds potentiellement supplémentaires si, dans le cas de ressources assorties de conditions libérales telles que l'IDA 15, les fonds dont ils proviennent sont complétés ou reconstitués plus tôt qu'ils ne l'auraient été) ;
- ◆ Les banques multilatérales, de même qu'un certain nombre de partenaires financiers bilatéraux, ont également affecté des fonds à partir de ressources déjà planifiées, spécifiquement pour répondre à la crise, par exemple le Cadre en faveur des pays vulnérables ;
- ◆ En outre, il existe des augmentations de ressources prévues. La proposition d'allocation de DTS et l'augmentation prévue des prêts concessionnels du FMI devraient permettre de dégager environ 20 milliards de dollars E.U. en faveur de l'Afrique. Les ressources seront également considérées comme supplémentaires lorsque le financement est assuré par l'émission d'obligations à long terme sur les marchés financiers, par exemple par le truchement de la BIRD, de la SFI ou de la Banque africaine de développement ;
- ◆ Globalement, les montants de l'APD à l'Afrique ont augmenté considérablement moins vite que les estimations faites à Gleneagles sur la base des engagements pris à ce moment-là par les pays du G8, l'UE et d'autres partenaires financiers du CAD. Selon les dernières estimations du CAD, seule 30 % de l'augmentation mondiale de l'APD est échue à l'Afrique, soit un niveau bien inférieur à l'hypothèse de 50 % retenue à Gleneagles.
- ◆ Un lien net devrait être tiré entre la réponse à la crise économique et financière et la réponse à la crise climatique. Il est aussi important d'élaborer des mécanismes de financement innovateurs, par exemple, des revenus du commerce de charbon, afin de générer des nouveaux flux de ressources additionnelles. Celles-ci devraient inclure les ressources APD et aller au delà de l'APD.
- ◆ En dernier lieu, un lien clair doit aussi être fait à l'action que la communauté internationale puisse mettre en œuvre pour maximiser la mobilisation des ressources financières nationales, et alors à la question des paradis fiscaux (voir ci-dessous).

(ii) *Mesures destinées à promouvoir les échanges et l'investissement*

6. Dans le présent document, la question est envisagée sous quatre angles : préserver l'ouverture aux échanges, promouvoir l'investissement, financer les échanges et avancer sur la voie de la réalisation des objectifs fixés à Doha. Les grandes conclusions sont les suivantes :

- ◆ Il semble que les régimes d'échanges soient restés relativement ouverts, sans qu'on observe un recours massif à des mesures protectionnistes, même si l'on a pu constater quelques dérapages, notamment dans les conditions dont sont assorties les trains de mesure de relance ;
- ◆ Une injection significative de liquidités a été affectée aux crédits à l'exportation, et des ressources ont été consacrées à la promotion de l'investissement, en particulier dans les infrastructures ;
- ◆ Les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs de Doha restent toutefois limités, malgré les mesures prises lors des sommets du G20.
- ◆ Accroissement substantiel de l'APD à l'Afrique pour que les engagements déjà pris concernant le volume total de l'aide puissent être tenus ;
- ◆ Amélioration de l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra.

(iii) *Contrôle et réglementation du système financier*

7. Ce document met l'accent sur la question spécifique des paradis fiscaux, étant donné l'importance qui a lui a été accordée dans les évaluations africaines réalisées avant le sommet du G20, tout en reconnaissant l'intérêt exprimé par l'Afrique pour d'autres aspects du contrôle et de la réglementation du système financier. Le constat est le suivant :

- ◆ Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des derniers mois sur la question des paradis fiscaux, sous l'impulsion du sommet d'avril du G20 ;
- ◆ Il est important d'achever les travaux en cours sur la fraude fiscale, de les étendre à l'évasion fiscale et d'élaborer des propositions afin de permettre à l'Afrique de bénéficier d'un environnement fiscal international plus transparent et plus axé sur la coopération ;
- ◆ Il importe également de faire avancer le travail pertinent sur les flux de capitaux illégaux, en tenant compte des efforts entrepris dans le domaine du recouvrement des avoirs volés.

(iv) *Réformes d'ordre systémique de la gouvernance mondiale*

8. Ce document met un accent, en particulier, sur la problématique des réformes des systèmes de gouvernance des Institutions internationales financières – surtout le FMI et la Banque mondiale. Il constate la situation actuelle suite aux Réunions de printemps de ces institutions et le calendrier pour la prise de décisions ultérieures. Son évaluation est le suivant :

- ◆ Il est important que l'Afrique ait une voix forte dans le développement des propositions pour des réformes au sein du FMI et de la Banque mondiale;
- ◆ La question central n'est pas limitée à la gouvernance de ces deux institutions, mais il importe aussi que l'Afrique soit bien représentée dans les instances d'autres nouvelles institutions et cadres de réglementation émergents en réponse à la crise;
- ◆ Cette représentation devrait inclure la représentation de l'Afrique aux réunions internationales telles que celles du G20.

1.3 Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?

9. *Sur les ressources:*

- ◆ Décaissement rapide des financements concessionnels supplémentaires du FMI destinés aux pays à faible revenu et décision rapide sur la proposition d'allocation de DTS ;
- ◆ Accélération des prêts à l'Afrique au titre de l'IDA 15, avec des contributions complémentaires à l'IDA 15 (ou alternativement l'examen d'un calendrier accéléré pour l'IDA 16 ;
- ◆ Mobilisation anticipée et décaissement rapide d'un volant notable de contributions volontaires des partenaires financiers bilatéraux au bénéfice du mécanisme de la Banque mondiale en faveur des pays vulnérables et d'autres initiatives développées en réaction à la crise ;
- ◆ Consultations bien tôt sur une possible augmentation du capital de la Banque africaine de développement.
- ◆ Accroissement substantiel de l'APD à l'Afrique en 2009-2010 pour que les engagements déjà pris concernant le l'aide à l'Afrique puissent être tenus ;
- ◆ Amélioration de l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra.

- ◆ Discussions urgentes sur les propositions de mécanismes de financement innovateurs – incluant des revenus de la commerce de charbon – liées aux préparatifs pour la prochaine Conférence du CCNUC qui aura lieu à Copenhague.

10. Sur les échanges et l'investissement:

- ◆ Mesures visant à lever tout nouvel obstacle imposé aux échanges avec l'Afrique ou aux investissements sur ce continent ;
- ◆ Mise en œuvre du Plan d'action conjoint en appui au secteur privé, comme arrêté aux Réunions annuelles de la BAD ;
- ◆ Signature des accords concernant les contributions au Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI par tous les partenaires financiers ayant déjà promis des contributions; contributions supplémentaires pour atteindre les montants fixés pour ces fonds ; et mesures pour assurer que le décaissement de ses fonds sera effectué rapidement ;
- ◆ Action dans les forums pertinents comme l'UE et le G8 pour faciliter la transmission et réduire les coûts concernant la remise de fonds par les migrants.

11. Sur le contrôle et réglementation du système financier:

- ◆ Achèvement rapide des travaux actuellement menés par l'OCDE sur la fraude fiscale, grâce à la mise en œuvre efficace de la norme internationalement admise sur l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- ◆ Élargissement de la portée des travaux de l'OCDE pour les étendre au problème de l'évasion fiscale ;
- ◆ Élargissement des travaux en cours et futurs aux pays en développement, et élaboration de propositions devant leur permettre de bénéficier de l'environnement fiscal plus transparent et plus axé sur la coopération ainsi créé ;
- ◆ Soutien à l'Initiative StAR des Nations unies pour le recouvrement des avoirs volés ainsi qu'à d'autres initiatives comparables visant à prévenir le blanchiment et les fuites illicites de capitaux ;

12. Sur les réformes d'ordre systémique:

- ◆ Veiller à ce que l'Afrique joue pleinement son rôle dans l'élaboration des nouvelles recommandations relatives au réforme des systèmes de gouvernance au FMI et à la BIRD;
- ◆ Réexaminer la composition du nouveau Conseil de stabilité financière pour évaluer s'il est nécessaire d'y renforcer la présence de l'Afrique ;
- ◆ Préciser les modalités des futures réunions du G20 pour garantir que l'Afrique continuera à y être représentée.

1.4 Thèmes de discussion éventuels

13. Les participants à la réunion du FPA pourraient prendre en compte les questions suivantes:

- ◆ Les étapes ultérieures identifiées sont-elles les bonnes, étant donné l'impact de la crise sur l'Afrique ;
- ◆ Convient-il, et si oui, sous quelle forme, de transmettre des messages essentiels, notamment à l'occasion des prochains sommets du G8 et du G20, et aussi la Conférence à haut niveau des Nations unies (qui se tiendra fin juin 2009)?
- ◆ Quels travaux supplémentaires convient-il d'entreprendre pour évaluer les effets de la crise et les mesures à prendre ?

- ♦ Le FPA devrait-il, lors de sa prochaine réunion, se pencher à nouveau sur les progrès réalisés et, si tel est le cas, considère-t-il que le cadre de suivi défini dans l'Annexe 1 constitue un point de départ solide pour poursuivre ce suivi ? (Des instruments de suivi détaillés existent déjà dans les forums pertinents pour presque tous les domaines identifiés dans ce document. Est-ce qu'un cadre de suivi combiné comme proposé ici a une vraie valeur ajoutée ? Tant qu'il n'aborde pas le même niveau de détail que les autres déjà en place, il pourrait cependant fournir une aperçue globale du progrès accompli en atteignant les engagements et en identifiant les mesures clés à prendre).

II. Ressources

14. Les pays d'Afrique doivent à présent faire face à un fléchissement marqué de la croissance projetée qui a des effets sur les recettes intérieures disponibles. Ils pâtissent en outre du fait qu'ils n'ont plus accès aux marchés de capitaux. Bien que certains d'entre eux disposent d'une certaine marge de manœuvre pour réagir sur le plan budgétaire, dans l'ensemble, les pays africains n'ont pas suffisamment de latitude à ce niveau pour pouvoir prendre les mesures contra-cycliques nécessaires afin de donner un coup de fouet à la croissance. Leur faculté de prendre les dispositions requises pour protéger les groupes de population vulnérables frappés par la récession est en outre extrêmement réduite, également pour des raisons budgétaires.

15. Il existe des estimations variées de la lacune en termes de la lacune des ressources occasionnées par cette crise. Selon les chiffres du FMI, la manque de ressources s'élève à environ 25 milliards de dollars E.U. – en besoins de financements additionnels en 2009 – pour contrebalancer les chocs de balance de paiements dans les 22 pays à revenus faibles où la combinaison des impacts des crises alimentaires, de l'énergie et la crise financière ont réduit brusquement les réserves nationales, en dessous de la valeur des besoins pour seuls trois mois en matière de l'importation des biens et des services. Selon l'évaluation de la BAD, pour maintenir les taux de croissance au même niveau qu'avant la crise, l'Afrique fera face à une lacune en termes de ressources financières de 50 milliards de dollars E.U. en 2009, et 56 milliards de dollars E.U. en 2010.

16. Dans ces conditions, un large consensus s'est dégagé autour de l'idée que l'Afrique a donc besoin d'un accroissement notable des ressources qui lui viennent de l'extérieur et lui sont procurées par la communauté internationale – en particulier par le truchement des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) et de la Banque africaine de développement, ainsi que sous la forme d'un accroissement de l'aide publique au développement globale. La reconnaissance du fait que ces ressources doivent être fournies selon des modalités souples, autorisant des décaissements rapides et modulables en fonction des circonstances, a également fait l'objet d'un consensus.

17. La présente section a pour objet de définir la position qui prévaut dans les institutions financières internationales et de la Banque africaine de développement, et par rapport au niveau global de l'APD (elle n'a pas pour objectif de présenter les réponses des différents partenaires financiers pris individuellement), y compris, par exemple, l'étendue des apports additionnels en APD dans les programmes de relance nationaux. Par ailleurs, ce document ne tente pas de décrire en détail des initiatives spécifiques comme le ciblage des programmes de protection sociale ou pour appuyer l'économie réelle).

2.1 *Le système multilatéral*

(i) *FMI*

18. Le Sommet du G20 a permis d'adopter un train de mesures destinées à donner un rôle accru au Fonds monétaire international pour répondre à la crise, sachant que toutes ces mesures devront être approuvées selon les procédures en vigueur au FMI :

- ♦ Un accroissement de 500 milliards de dollars E.U. des ressources allouées au financement des Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Des ressources bilatérales d'un montant de 250 milliards de dollars E.U. devraient être versées à brève échéance ; elles serviront à abonder les NAE augmentés lorsque ceux-ci auront été approuvés par les contributeurs. Les fonds affectés aux NAE serviront uniquement à financer des prêts à des conditions non libérales (et n'alimenteront en aucun cas ni la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), ni aucun autre mécanisme de prêt à des conditions de faveur). Tous les pays membres sont en principe à même de solliciter des prêts consentis à des conditions non libérales, mais ce n'est pas le cas de la plupart des pays africains.
- ♦ Une allocation de DTS de 250 milliards de dollars E.U., répartie en fonction des quotes-parts, ce qui se traduira par une dotation de 100 milliards de dollars E.U. pour les économies émergentes et les économies en développement, dont 19 milliards de dollars E.U. pour les 78 pays à faible revenu, 15.6 milliards de dollars E.U. pour le continent africain, aussi bien pour des pays à faible revenu que pour des pays à revenu intermédiaire (5 milliards de dollars E.U. destinés à l'Afrique du Nord et 10.6 milliards de dollars E.U. à l'Afrique sub-saharienne), et 7.8 milliards de dollars E.U. pour les pays à faible revenu d'Afrique. L'allocation de DTS, si elle est approuvée, constituera une réserve complémentaire et ne produira, ni ne portera d'intérêts, sauf si elle est utilisée, auquel cas elle portera intérêt au taux en vigueur sur les avoirs en DTS (0.4 % fin avril).
- ♦ Quelque 6 milliards de dollars E.U. supplémentaires affectés, au cours des deux ou trois prochaines années, au financement de prêts consentis à des conditions libérales et selon des modalités souples à des pays comptant parmi les plus pauvres (c'est-à-dire à des pays à faible revenu) ; ces prêts, qui transiteront par la FRPC et la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) et se traduiront par un doublement de la capacité d'emprunt, seront accordés en tenant compte (au cas par cas) de considérations intéressant la capacité d'endettement du pays concerné. En prenant comme référence le niveau moyen des prêts accordés ces dernières années aux pays à faible revenu, soit 1 milliard de dollars E.U. par an, cette mesure reviendra à multiplier par trois le montant des prêts aux pays à faible revenu, lequel devrait passer de 3 milliards de dollars E.U. à 9 milliards de dollars E.U. au cours des trois prochaines années. Ces fonds ne peuvent faire l'objet d'une pré-affectation régionale puisque la répartition des ressources est déterminée par la demande. Néanmoins, si l'on se réfère, à titre d'exemple, aux opérations réalisées récemment, sur les cinq dernières années, l'Afrique a reçu environ 50 % du montant total des prêts concessionnels accordés au titre de la FRPC/FAS/FASR à des pays à faible revenu – ce qui conduirait à envisager un chiffre d'environ 3 milliards de dollars E.U. sur l'enveloppe de 6 milliards de dollars E.U. pour les trois prochaines années. Le G20 a émis le vœu que les ressources dégagées à l'occasion des ventes d'or ainsi que des revenus excédentaires soient affectées à l'accroissement des financements concessionnels. Dans la pratique, les revenus tirés des ventes d'or ne seront pas disponibles avant un certain temps, et dans l'intervalle, le FMI pourra utiliser les ressources de son compte de bonification qui sont suffisantes pour tenir jusqu'à fin 2010. De nouveaux moyens seront toutefois nécessaires à court terme – peut-être même avant fin 2009.
- ♦ Le doublement de la capacité d'accorder des prêts concessionnels au profit de pays à faible revenu, qui permettra de dégager au total environ 13 milliards de dollars E.U. sur les cinq prochaines années pour financer des prêts concessionnels à des pays à faible revenu, dont 9 milliards de dollars E.U. sur les trois ans à venir (en fait, ce total se décompose en un triplement des prêts sur les trois premières années, suivi d'un doublement sur les deux années suivantes). Aucune répartition régionale précise n'est prévue puisque la ventilation se fera en fonction de la demande, mais, si l'on prend comme repère la part du montant total des prêts concessionnels accordés aux pays à faible revenu dont a bénéficié l'Afrique, celle-ci pourrait s'adjuger environ 6.5 milliards de dollars E.U. sur une enveloppe globale de 13 milliards de dollars E.U.
- ♦ Un examen de la flexibilité du Cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette (CSD). Des travaux ont été entrepris pour rendre les plafonds d'endettement appliqués dans le cadre des programmes du Fonds plus modulables (en les raccordant systématiquement au Cadre de viabilité de la dette (CVD) et à la capacité de gestion de la dette de chaque pays). Il pourrait en résulter davantage de flexibilité pour les pays à faible revenu les plus solides qui emprunteraient à des conditions moins libérales.

19. La position actuelle (si l'on reprend la numérotation évoquée précédemment) est la suivante :

- ♦ Le Conseil des Gouverneurs du FMI devrait statuer sur l'affectation des DTS dans les mois à venir, avant les réunions d'automne ;
- ♦ Le Conseil exécutif du FMI a accepté de doubler les plafonds d'emprunt au titre de la FRPC, tant pour la composante à accès élevé que pour la composante à accès rapide de la FCE (celle-ci prévoyant un versement rapide des fonds accordés à des conditions moins strictes). Le doublement des plafonds d'emprunt dans le cadre de la composante à accès rapide pourrait entraîner de fait un accroissement plus marqué des prêts consentis au cours des trois prochaines années, de sorte que les montants en jeu se rapprocheraient des 10 milliards de dollars E.U.
- ♦ Selon l'opinion qui prévaut actuellement parmi les personnes compétentes au FMI et à la Banque mondiale, il faut utiliser la flexibilité maximale du CSD, mais pas réviser le cadre existant.

(ii) *Groupe de la Banque mondiale*

20. Le G20 a adopté un certain nombre de mesures également destinées à consolider la réponse des banques multilatérales de développement face à la crise (toutes ces mesures devant elles aussi être approuvées selon les procédures en vigueur dans chacune de ces institutions) :

- ♦ Une augmentation de 100 milliards de dollars E.U. des prêts accordés, y compris aux pays à faible revenu, portant le montant total des prêts consentis à environ 300 milliards de dollars E.U. sur les trois prochaines années. Ces chiffres concernent la Banque mondiale et toutes les banques régionales de développement. Sur le total, la Banque mondiale représente 100 milliards de dollars E.U., ce qui suppose une hausse des prêts octroyés par la BIRD à des conditions non libérales, portés à environ 35 milliards de dollars E.U. par an, grâce aux dotations en capital actuelles. Les personnes compétentes s'attendent à une hausse marginale du niveau des prêts bancaires à l'Afrique, qui restera modeste dans le contexte du chiffre global mentionné plus haut.
- ♦ Un relèvement des plafonds d'accès aux prêts de la Banque mondiale applicables aux pays de façon à permettre aux grands pays d'accéder aux financements dont ils ont besoin, et ainsi, à favoriser la stabilité et le redressement dans les régions concernées. En pratique, cette mesure ne devrait pas toucher l'Afrique, à l'exception peut-être de l'Afrique du Sud.
- ♦ L'accès, à titre temporaire, à des prêts de la BIRD consentis à des conditions non libérales à des pays à faible revenu présentant des niveaux d'endettement viables et suivant des politiques saines, de façon à compenser la perte de l'accès aux marchés de capitaux. Les personnes compétentes estiment que les pays IDA seront peu nombreux à en bénéficier, à quelques exceptions près comme le Vietnam par exemple.
- ♦ La concentration en début de période des ressources IDA, grâce à la flexibilité du Cadre de soutenabilité de la dette. Les ressources au titre de l'IDA 15 s'élèvent à 42 milliards de dollars E.U. pour trois ans, dont 21 milliards de dollars E.U. destinés à l'Afrique sub-saharienne. Les experts s'attendent à un niveau de décaissement de 7 milliards de dollars E.U. pour l'Afrique au titre de la première année, actuellement en cours (devant s'achever fin juin). Si le schéma reste inchangé pour les décaissements, ceux-ci devraient atteindre 14 milliards de dollars E.U. d'ici juin 2010 (c'est-à-dire d'ici la fin de la deuxième année). Si un décaissement plus rapide devait intervenir au cours des deux premières années, il serait nécessaire de compléter les ressources IDA 15 (ou bien il faudrait avancer la prochaine reconstitution des ressources IDA (IDA 16) pour éviter de se retrouver confronté à une diminution des transferts de ressources au cours de la troisième année (de juillet 2010 à juin 2011).
- ♦ Des contributions volontaires bilatérales au mécanisme de la Banque en faveur des pays vulnérables. Ce mécanisme comporte trois volets : le Mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables, qui coiffe lui-même le Fonds pour une réponse sociale rapide, la Plateforme d'appui aux actifs et à l'infrastructure pour une reprise économique et la Plateforme de la SFI pour le secteur privé, laquelle recouvre des dispositifs de financement des échanges, de recapitalisation bancaire, de microfinance ainsi qu'une facilité pour la crise des infrastructures.

21. La situation actuelle est la suivante (en reprenant à nouveau la numérotation évoquée précédemment) :

- ♦ Fin avril, le Comité du développement a confirmé son concours au financement des prêts de la BIRD à hauteur de 100 milliards de dollars E.U. pour les trois prochaines années, et son adhésion à l'idée de conduire un examen de la capacité financière, et notamment de l'adéquation du capital, de la BIRD et de la SFI en vue d'une réflexion plus approfondie lors des Assemblées annuelles de 2009. Le montant des prêts de la BIRD devrait à présent quasiment tripler pour passer de 13.5 milliards de dollars E.U. au titre de l'exercice précédent (clôturé en juin 2008) à 35 milliards de dollars E.U. pour l'exercice en cours (s'achevant fin juin).
- ♦ Le Comité de développement a également confirmé son adhésion à un programme de décaissement rapide des fonds engagés au titre de l'IDA 15, et à un examen de l'adéquation des ressources concessionnelles destinées aux pays IDA, en vue d'un examen aux Assemblées annuelles de 2009.
- ♦ Les contributions suivantes au Mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables ont été annoncées :
 - 2,73 milliards de dollars E.U. (2 milliards du Groupe de la Banque mondiale et 730 millions de l'UE et de partenaires financiers bilatéraux) au Mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables ;
 - 50,3 milliards de dollars E.U. (45 milliards du Groupe de la Banque mondiale sous la forme de 15 milliards sur trois ans et 5,3 milliards de partenaires financiers bilatéraux) à la Facilité pour la crise des infrastructures
 - 8,65 milliards de dollars E.U. (2,45 milliards du Groupe de la Banque mondiale et 6,2 milliards de partenaires financiers bilatéraux) à la Plateforme de la SFI pour le secteur privé.

(iii) *Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)*

22. Les participants au Sommet du G20 sont convenus de faire procéder à :

- ♦ un examen de la nécessité d'une augmentation du capital de la Banque africaine de développement (et des autres banques régionales de développement – à l'exception de la Banque asiatique de développement pour laquelle ils ont décidé une augmentation de capital de 200%).

23. Lors des Assemblées annuelles 2009 de la BAfD qui se sont tenues à la mi-mai, il a été convenu de lancer des consultations « en vue d'élaborer, le cas échéant, un plan pour une augmentation générale de capital » et d'en examiner les résultats au cours des prochaines Assemblées annuelles en 2010.

24. Lors de ces Assemblées annuelles, il a été également convenu de mettre sur pied un Plan d'action conjoint destiné à soutenir les systèmes financiers africains et les prêts au secteur privé. Les huit institutions internationales participantes, qu'il s'agisse d'institutions financières ou d'institutions de financement du développement, notamment le Groupe de la Banque africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale, entendent accroître leurs engagements d'au moins 15 milliards de dollars E.U. au cours des deux à trois prochaines années. Grâce à cet effort, il sera possible de soutenir les concours au secteur financier, au secteur privé, y compris aux petites et moyennes entreprises, et au secteur des infrastructures. Une partie du montant total engagé servira au Groupe de la Banque africaine de développement à soutenir un certain nombre d'initiatives spécifiques, notamment une Facilité de liquidité d'urgence de 1.5 milliard de dollars E.U. destinée à accorder un soutien financier aux pays pouvant bénéficier des concours de la BAfD et aux activités non souveraines souffrant d'un manque de liquidité à cause de la crise, et une Initiative pour le financement du commerce. Parmi d'autres éléments de ce plan, on peut citer le soutien qui sera accordé par la Banque mondiale au secteur bancaire et aux secteurs de

l'économie réelle en Afrique, comme indiqué plus haut. Les progrès accomplis seront surveillés régulièrement par le Partenariat pour le financement africain créé lors des Assemblées annuelles.

(iv) Comment le chiffre de 50 milliards de dollars E.U. annoncé par le G20 pour les pays à faible revenu a-t-il été calculé et que signifie-t-il pour l'Afrique ?

25. Selon le communiqué du G20, « les actions engagées et les décisions prises aujourd'hui fourniront 50 milliards de dollars en faveur de la protection sociale, de l'accroissement des échanges commerciaux et du développement des pays à faible revenu, dans le cadre de l'augmentation significative des soutiens face à la crise destinés à ces pays et aux autres pays en développement et marchés émergents ». Ce chiffre se décompose en quatre éléments principaux : allocations de DTS, prêts concessionnels du FMI, autres banques multilatérales de développement et financement du secteur privé et du commerce par le biais de la SFI :

- ◆ Une allocation de DTS de 21 milliards de dollars E.U., se composant de 19 milliards de dollars E.U. provenant de l'allocation de DTS de 250 milliards de dollars E.U., complétés par 2 milliards de dollars E.U. prélevés sur un total de 30 milliards de dollars E.U. générés séparément grâce à la ratification du quatrième amendement des Statuts du FMI. La part de l'Afrique (pays à faible revenu uniquement) dans ce total est d'approximativement 8-9 milliards de dollars E.U.
- ◆ Des financements concessionnels du FMI de 10 milliards de dollars E.U., se décomposant en 6 milliards de dollars E.U. de prêts complémentaires sur les 2-3 prochaines années et un doublement des prêts concessionnels sur la quatrième et la cinquième année. La part revenant à l'Afrique pourrait avoisiner les 5 milliards de dollars E.U. si l'on se réfère aux scénarios de décaissement passés à titre de repère.
- ◆ Six milliards de dollars E.U. de financements provenant des banques multilatérales de développement destinés au secteur privé des pays à faible revenu. Ce montant se décompose en 4 milliards de dollars E.U., provenant de la Banque asiatique de développement pour la période 2009-2011, et 2 milliards de dollars E.U., provenant de la Banque mondiale (et transitant par la BIRD sous la forme de garanties-enclaves à l'appui de projets dans des pays exclusivement IDA, mises en place en décembre 2008). Si la part que s'adjuge l'Afrique était comparable à sa part dans les financements IDA, soit 50 %, on arriverait à un chiffre proche de 1 milliard de dollars E.U.
- ◆ Douze milliards de dollars E.U. de financements des exportations octroyés à des pays à faible revenu sur les trois prochaines années grâce au Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI, ce qui suppose un financement initial d'environ 2 milliards de dollars E.U., renouvelé six fois sur une période de trois ans comme expliqué aux paragraphes 31-32. Les sommes allouées à l'Afrique (tant à des pays à faible revenu qu'à des pays à revenu intermédiaire) sont estimées également à 12 milliards de dollars E.U. Étant donné que les fonds ne sont pas préalablement affectés, il est impossible de chiffrer précisément quelle fraction de ces 12 milliards devrait aller à des pays à faible revenu en Afrique, mais à titre purement illustratif, on pourrait table sur 6 milliards pour des pays à faible revenu situés en Afrique et sur 6 milliards pour des pays à faible revenu d'autres continents.

26. Sur un total annoncé par le G20 de 50 milliards de dollars E.U. allant à l'ensemble des pays à faible revenu, la part de l'Afrique, si l'on retient les hypothèses susmentionnées, pourrait ressortir à environ 8-9 milliards de dollars E.U. (DTS), auxquels il convient d'ajouter 5-6 milliards de dollars E.U. (prêts concessionnels supplémentaires du FMI) et 1 milliard de dollars E.U. (financements procurés par des banques multilatérales de développement au secteur privé), plus 6 milliards de dollars E.U. sous forme de financements des exportations. Le total pourrait s'établir aux alentours de 20 à 21 milliards de dollars E.U. Ce montant ne tient pas compte des initiatives postérieures convenues au cours des Assemblées annuelles de la BAFD dans le cadre du nouveau Plan d'action conjoint (voir le paragraphe 15 ci-dessus).

(v) *Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?*

27. Les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre de nouvelles mesures sont les suivants :

- ◆ Décaissement rapide des financements concessionnels supplémentaires du FMI destinés aux pays à faible revenu et décision rapide sur la proposition d'allocation de DTS ;
- ◆ Accélération des prêts à l'Afrique au titre de l'IDA 15, avec des contributions complémentaires à l'IDA 15 et/ou l'examen rapide, lors de l'examen à mi-parcours, d'un calendrier accéléré pour l'IDA 16 dans le courant de l'année 2009 ;
- ◆ Mobilisation anticipée et décaissement rapide d'un volant notable de contributions volontaires des partenaires financiers bilatéraux au bénéfice du mécanisme de la Banque mondiale en faveur des pays vulnérables et d'autres fonds constitués en réaction à la crise ;
- ◆ Consultations rapides sur une possible augmentation du capital de la Banque africaine de développement.

2.2 Aide publique au développement (APD)

28. Avant le Sommet du G20, l'UE a déjà réaffirmé les engagements pris précédemment concernant le volume et l'efficacité de l'aide. Lors du Sommet, les responsables gouvernementaux ont renouvelé leur engagement :

- ◆ « de respecter nos promesses respectives de dons en matière d'aide publique au développement, y compris nos engagements quant à l'aide pour le commerce, à l'allègement de la dette et au Plan d'action de Gleneagles, plus particulièrement en ce qui concerne l'Afrique sub-saharienne. »

29. A la réunion du Conseil de Affaires généraux et relations externes du 18 mai dernier, l'UE a de nouveau affirmé son engagement d'atteindre ses engagements globaux concernant l'augmentation de l'APD, et son engagement de canaliser au moins 50% de l'augmentation de l'APD collective à l'Afrique (l'importance particulière de ce deuxième engagement est expliqué ci-dessous).

(i) *Quels sont les engagements pris à Gleneagles ?*

30. Un certain nombre d'engagements ont été pris par différents partenaires financiers au moment du Sommet de Gleneagles concernant tant le volume total de l'aide que l'aide destinée à l'Afrique sub-saharienne. Selon les estimations faites alors par l'OCDE, ces engagements devaient conduire à accroître l'APD totale de 50 milliards de dollars E.U. – pour la faire passer de 80 milliards de dollars E.U. en 2004 à 130 milliards de dollars E.U. en 2010 – en prix constants de 2004. Certains des engagements pris ont été définis en proportion du RNB. Selon les estimations actuelles, fondées sur des prévisions plus basses du RNB, les engagements souscrits devraient se traduire par une hausse de l'APD totale de 40 milliards de dollars E.U. – qui serait ainsi portée de 80 milliards de dollars E.U. en 2004 à 120 milliards de dollars E.U. en 2010 - en prix constants de 2004 (ou 145 milliards de dollars E.U. en 2010 aux prix de 2008).

31. Un certain nombre de partenaires financiers avaient précédemment annoncé que l'accroissement de leur APD bénéficierait à hauteur de 50 % à l'Afrique sub-saharienne. En prenant ce chiffre comme référence, il a été estimé au moment du Sommet de Gleneagles que les engagements pris par les membres du G8 et d'autres partenaires financiers devraient se concrétiser par une hausse de l'aide au développement allouée à l'Afrique de 25 milliards de dollars E.U. par an d'ici 2010 (soit la moitié de l'accroissement global estimé à 50 milliards de dollars E.U.), correspondant à une multiplication par plus de deux de l'aide octroyée à l'Afrique par rapport à 2004. Dans la pratique, l'APD octroyée à l'Afrique en 2004 – dont le

montant n'était pas connu à la date où a eu lieu le Sommet de Gleneagles – a été évaluée par la suite à 29.5 milliards de dollars E.U., dont 26.5 milliards de dollars E.U. revenant à l'Afrique sub-saharienne.

(ii) Que s'est-il passé ?

32. L'APD totale a été portée de 80 milliards de dollars E.U. en 2004 à 120 milliards de dollars E.U. en 2008. Une bonne partie du chemin a donc été parcouru en direction du chiffre révisé de 145 milliards de dollars E.U. d'APD totale cité au paragraphe 19 (respecter les engagements actuellement pris pour 2010 nécessite aujourd'hui de maintenir le taux de croissance annuelle de 2008 pendant deux années encore). Néanmoins, le tableau pour l'Afrique est beaucoup plus inquiétant. L'APD destinée au continent africain a progressé de 29.5 milliards de dollars E.U. en 2004 à 42 milliards de dollars E.U. (première estimation) en 2008. Concrètement, l'Afrique n'a donc reçu que 31 % seulement environ (soit 12.5 milliards de dollars E.U.) de l'accroissement total (soit 40 milliards de dollars E.U.) de l'APD depuis 2004 – ce qui est très en deçà de l'hypothèse de 50 % retenue pour calculer l'estimation de 25 milliards de dollars E.U. établie lors du Sommet de Gleneagles. Si l'Afrique avait perçu 50 % de l'accroissement total de l'APD depuis 2004, l'aide dont elle aurait bénéficié aurait été supérieure d'environ 7.5 milliards de dollars E.U. à ce qu'elle a été en 2008, ce qui donne à penser que la question essentielle dans la pratique est celle de la répartition de l'aide – et non du volume global de l'aide.

33. Le secrétariat du CAD a calculé que, pour que l'estimation établie à Gleneagles d'un surcroît d'APD de 25 milliards de dollars E.U. par an (compte non tenu de l'ajustement correspondant à la baisse du RNB) devienne réalité, il faudrait que l'APD allouée à l'Afrique soit portée en 2010 à 55 milliards de dollars E.U. aux prix de 2004, ou 66 milliards de dollars E.U. aux prix de 2008. Eu égard aux premières estimations pour 2008 s'établissant à 42 milliards de dollars E.U. (voir paragraphes précédents), il faudrait donc qu'elle reçoive un surcroît d'APD de 24 milliards de dollars E.U., soit quasiment la totalité de la majoration de l'APD visée sur les deux prochaines années (celle-ci devant être portée de 120 milliards de dollars E.U. à 145 milliards de dollars E.U.), pour que les engagements déjà pris soient respectés. En fait, sur le montant de cette majoration, environ 5 milliards de dollars E.U. sont déjà destinés, selon la programmation en cours, à d'autres régions et devraient donc être redéployés vers l'Afrique pour atteindre ce total.

(iii) Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?

34. Les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre de nouvelles mesures sont les suivants :

- ♦ Accroissement substantiel de l'APD à l'Afrique pour que les engagements déjà pris concernant le volume total de l'aide puissent être tenus ;
- ♦ Amélioration de l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra.

35. Au delà de ceux-ci, il est évident que le développement de mécanismes de financement innovateurs, incluant et allant au delà de l'APD, tenant compte des revenus de la commerce de charbon, va probablement prendre plus d'ampleur. Plusieurs nouvelles initiatives pour le financement du changement climatique sont au cours de discussion dans le contexte des préparatifs de la prochaine Conférence de la CCNUCC à Copenhague (voir le document préparé pour la session sur le changement climatique). Ceci crée une opportunité de faire le lien entre la réponse à la crise économique et financière à la réponse à la crise climatique, et de rapprocher le traitement des questions concernant le changement climatique et le développement.

III. Echanges et Investissement

36. Collectivement, les pays africains sont confrontés à un recul des exportations, dans le contexte d'un déclin global des échanges mondiaux qui devrait selon les prévisions atteindre 9 % en volume en 2009 (selon l'OMC ; l'OCDE table sur un recul encore plus marqué, de 13 % en valeur). Ils doivent également faire face à une contraction des flux nets de capitaux privés qui avaient atteint des niveaux record en 2008. Dans ce contexte, l'Afrique, comme tous les autres continents, a clairement intérêt à ce que des mesures soient prises pour favoriser les échanges et l'investissement, et pour résister aux pressions protectionnistes.

37. Les participants au Sommet du G20 sont convenus d'apporter leur soutien à un certain nombre de mesures répondant à quatre catégories d'objectifs :

(i) *Préserver l'ouverture aux échanges*

38. Les participants au Sommet du G20 sont convenus :

- ◆ qu'ils s'abstiendraient de dresser de nouveaux obstacles à l'investissement et au commerce des biens et des services, d'imposer de nouvelles restrictions aux exportations et de mettre en œuvre des mesures incompatibles avec les décisions de l'OMC pour stimuler les exportations ;
- ◆ qu'ils corrigeraient rapidement les mesures qui iraient dans ce sens ;
- ◆ qu'ils réduiraient au maximum les effets négatifs des politiques nationales sur le commerce et l'investissement, notamment les politiques budgétaires et les mesures de soutien au secteur financier ;
- ◆ qu'ils appelleraient l'OMC ainsi que d'autres instances internationales à assurer le suivi du respect de ces engagements et à en rendre compte officiellement de manière trimestrielle.

39. Dans son deuxième rapport sur l'évolution récente du commerce en liaison avec la crise économique et financière, publié le 26 mars, le Directeur de l'OMC déclare que « rien n'indique que l'on soit sur la pente d'un protectionnisme exacerbé, avec un recours généralisé aux restrictions et aux mesures de rétorsion commerciales. » Il relève toutefois des dérapages récents, « avec des relèvements des droits de douane, de nouvelles mesures non tarifaires et plus de recours aux mesures de défense commerciale telles que les mesures antidumping », et observe en outre que certains plans de relance adoptés en réaction à la crise contiennent des éléments – tels que les aides publiques et autres subventions et les conditions imposant « d'acheter, prêter, investir ou embaucher au niveau local » qui favorisent les produits et services nationaux au détriment des importations.

L'OCDE va également préparer des rapports complémentaires qui permettront d'analyser l'impact, sur l'économie et les échanges, des mesures relevant de la politique commerciale prises en réaction à la crise. Le premier de ces rapports devrait être publié en juin.

(ii) *Favoriser les flux de capitaux privés*

40. Les participants au Sommet du G20 sont convenus :

- ◆ qu'ils soutiendraient l'action des banques multilatérales de développement pour utiliser les capitaux privés plus efficacement, notamment par le recours aux garanties, assurances-caution et crédits-relais.

Le communiqué final ne précise pas comment les participants entendent encourager la poursuite des flux de remises de fonds.

41. Le Plan d'action conjoint adopté lors des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement est destiné spécifiquement à soutenir les systèmes financiers en Afrique et les prêts au secteur privé sur ce continent, et accorde une importance particulière aux secteurs d'infrastructure et à

d'autres secteurs de l'économie réelle comme l'agro-industrie ou les petites et moyennes entreprises. Voir à ce propos le paragraphe 15. Parmi les initiatives spécifiques, on peut citer un Fonds de garantie des PME africaines doté de 300 à 500 millions de dollars E.U. Pour le Groupe de la Banque mondiale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) fournira jusqu'à 2 milliards de dollars E.U. de garanties permettant de classer par ordre de priorité les demandes des investisseurs dans des domaines tels que les mécanismes améliorés d'atténuation des risques ou les garanties concernant les investissements effectués dans des infrastructures. La Banque européenne d'investissement (BEI) entend engager sur les trois prochaines années plus de 2 milliards de dollars E.U. sous la forme de prêts, de fonds propres et de garanties en Afrique sub-saharienne, principalement pour soutenir le secteur (tant public que privé) des infrastructures (y compris l'énergie) et le secteur financier.

(iii) Renforcer les crédits à l'exportation

42. Les participants au Sommet du G20 sont convenus :

- ♦ qu'ils soutiendraient le financement des échanges à hauteur d'au moins 250 milliards de dollars E.U. qui seront distribués par l'entremise d'organismes de crédit à l'exportation et de promotion de l'investissement ainsi que des banques multilatérales de développement (ce montant, ajouté aux 850 milliards de dollars E.U. mis à disposition par le biais du Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI, permet d'atteindre le total de 1 100 milliards de dollars E.U. annoncé dans le communiqué final du Sommet) ;
- ♦ qu'ils fourniraient 3 à 4 milliards de dollars E.U. à titre de contributions volontaires au Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI.

43. Pour aider le commerce au cours des trois années à venir, le Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI devrait fournir jusqu'à 50 milliards de dollars E.U. prélevés sur l'enveloppe de 250 milliards susmentionnée. Le reste de cette enveloppe transitera par les canaux suivants : des organismes de crédit à l'exportation et de promotion de l'investissement (à hauteur d'environ 180 milliards de dollars E.U.), des aides publiques aux marchés émergents et des banques régionales de développement. Il est prévu que le délai des prêts à l'exportation atteindra 270 jours, si bien que chaque dollar prélevé sur l'enveloppe initiale sera prêté plus de quatre-cinq fois, ce qui permet d'atteindre un total de 45 milliards de dollars E.U. destiné à l'appui du commerce par le Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial, avec en plus 5 milliards de dollars E.U. du Programme du financement du commerce mondial existant, ce qui ensemble produit les 50 milliards de dollars E.U. mentionnés ci-dessus.

44. Les fonds dégagés ne sont pas affectés au préalable par région ou par groupe de revenu ; la répartition sera faite en fonction de la demande et avec la participation du secteur privé. Cette précision ayant été apportée, on peut estimer que sur ce total de 50 milliards de dollars E.U., 12 milliards seront affectés à des pays à faible revenu (ce montant faisant partie du total de 50 milliards de dollars E.U. qui sera consacré aux pays appartenant à cette catégorie – voir plus haut le paragraphe 9). Il est également prévu que sur les 50 milliards de dollars E.U., le montant destiné à l'Afrique sub-saharienne, notamment aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, devrait être très comparable, soit environ 12 milliards de dollars E.U. sur les deux prochaines années (il n'existe pas d'estimation similaire pour l'Afrique dans son ensemble). Cette estimation suppose un financement initial de quelque 2 milliards de dollars E.U., qui « tournera » donc environ 6 fois sur une période de trois ans.

45. A la fin du mois d'avril, les contributions volontaires au Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI s'établissent à 2,65 milliards de dollars E.U., dont 1 milliard en provenance du Groupe de la Banque mondiale, 500 millions de la Banque africaine de développement et 1,15 milliard des partenaires financiers bilatéraux ou autres.

(iv) Avancer sur la voie de la réalisation des objectifs fixés à Doha

46. Les participants au Sommet du G20 sont convenus :

- ◆ qu'ils demeureraient déterminés à parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée du Cycle de développement de Doha.

47. A cet égard, le communiqué est moins détaillé que celui publié à l'issue du précédent sommet du G20 de novembre 2008 dans lequel figurait l'engagement de « parvenir cette année à un accord sur des modalités conduisant à la conclusion de l'agenda pour le développement de Doha de l'OMC ». Le dernier rapport du Directeur-général de l'OMC le 26 mai a constaté que le progrès observe au niveau technique des Groupes de négociation était bon. Une série de réunions internationales majeures auront lieu dans les prochains deux mois, qui devraient créer l'opportunité de rallumer le processus au niveau politique.

(v) Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?

48. Les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre de nouvelles mesures sont les suivants :

- ◆ Mesures visant à lever tout nouvel obstacle imposé aux échanges avec l'Afrique ou aux investissements sur ce continent ;
- ◆ Mesures immédiates des banques multilatérales de développement pour accélérer les flux privés ;
- ◆ Signature des accords du Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial de la SFI par tous les partenaires financiers ; prise de mesures garantissant que les contributions seront acquittées promptement ; et le décaissement de ses fonds rapidement;
- ◆ Accord rapide sur les modalités conduisant à une conclusion satisfaisante du Cycle de Doha.

49. Une autre question clé est l'impact sur les transferts de fonds provenant des émigrés, Les Conclusions du Conseil de l'UE du 18 mai abordent cette question, qui incluait un engagement de renforcer l'impact positif de ces transferts sur le développement, y compris à travers la réduction des coûts de transaction. La réunion a aussi déclaré que d'autres travaux menés dans le cadre d'autres instances internationales, y compris le G8, vers l'établissement d'un Institut africain sur la remise de fonds par les émigrés seraient souhaitables. L'action prioritaire à prendre à cet égard est la suivante:

- ◆ Réaliser du progrès des travaux à l'échelle internationale (y compris à l'UE et au G8) visant à faciliter et réduire les coûts de la remise de fonds par les émigrés dans un délai court

IV. Contrôle et réglementation du système financier

(i) Les paradis fiscaux

50. Étant donné l'impact mondial de la crise, il est évident que l'Afrique, de même d'ailleurs que le reste de la communauté internationale, a tout intérêt à ce que le contrôle et la réglementation du système financier soient renforcés pour aider à éviter qu'une telle crise se reproduise. Parmi l'ensemble des mesures ainsi requises, les institutions africaines avaient, avant le Sommet du G20, identifié les deux questions voisines des paradis fiscaux et de l'aide au recouvrement des avoirs volés comme des priorités particulières ayant des retombées directes sur la capacité des pouvoirs publics à se garantir une source de recettes solide et à fournir des services de base. Les estimations varient quant aux pertes de recettes que les paradis fiscaux occasionnent dans les pays en développement, mais la plupart d'entre elles les chiffrent à plus de 50 milliards de dollars E.U. par an pour l'ensemble des pays les moins avancés.

51. Cette perte de recettes intervient sous deux formes. La première est la fraude fiscale : les revenus sont dissimulés dans des paradis fiscaux. Améliorer l'échange de renseignements aide les autorités à s'attaquer à cet aspect du problème. La seconde est l'évasion fiscale : les bénéficiaires transitent par des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Il est partout admis que l'OCDE joue, au plan international, un rôle de fer de lance dans la lutte contre ces deux phénomènes. Par ailleurs, l'OCDE et la Banque africaine de développement collaborent pour apporter leur soutien au Forum africain d'administration fiscale créé en 2008 pour faciliter la confrontation d'expériences et améliorer la coopération entre les administrations fiscales.

52. Les participants au Sommet du G20 sont convenus :

- ◆ qu'ils prendraient des mesures à l'encontre des pays et territoires non coopératifs, notamment des paradis fiscaux..... (et)qu'ils adopteraient des sanctions pour protéger leurs finances publiques et leurs systèmes financiers.

53. La déclaration associée consacrée au renforcement du système financier fait état de l'engagement spécifique « d'élaborer, d'ici à fin 2009, des propositions permettant aux pays en développement de bénéficier plus facilement d'un nouvel environnement fiscal coopératif. »

54. Directement après le communiqué, l'OCDE a publié un compte rendu détaillé sur les progrès accomplis par les différents centres financiers du monde dans la mise en œuvre d'une norme internationale d'échange de renseignements à des fins fiscales. Ce document était divisé en quatre parties :

- ◆ Pays et territoires ayant, sur le fond, mis en œuvre la norme convenue (40) ;
- ◆ Paradis fiscaux s'étant engagés à la mettre en œuvre, mais sans l'avoir encore mise en application sur le fond (30) ;
- ◆ Autres centres financiers s'étant engagés à la mettre en œuvre, mais sans l'avoir encore mise en application sur le fond (8) ;
- ◆ Enfin, pays ou territoires n'ayant pas encore pris l'engagement de mettre la norme en œuvre (4).

55. Les quatre pays ou territoires qui rentraient encore dans la dernière catégorie au 2 avril dernier s'est depuis engagé à mettre en œuvre cette norme et à proposer une législation devant leur permettre d'appliquer la Déclaration ; de ce fait, ils sont désormais comptés dans la troisième catégorie.

(ii) *Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?*

56. Les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre de nouvelles mesures sont les suivants :

- ◆ Achèvement rapide des travaux actuellement menés par l'OCDE sur la fraude fiscale, grâce à la mise en œuvre efficace de la norme internationalement admise sur l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- ◆ Élargissement de la portée des travaux de l'OCDE pour les étendre au problème de l'évasion fiscale ;
- ◆ Élargissement des travaux en cours et futurs aux pays en développement, et élaboration de propositions devant leur permettre de bénéficier de l'environnement fiscal plus transparent et plus axé sur la coopération ainsi créé ;
- ◆ Soutien à l'Initiative StAR des Nations unies pour le recouvrement des avoirs volés ainsi qu'à d'autres initiatives comparables visant à prévenir le blanchiment et les fuites illicites de capitaux ;

V. Questions systémiques : gouvernance mondiale

57. Les conséquences de la crise sur l'Afrique illustrent parfaitement l'enjeu que ce continent représente dans les questions de gouvernance mondiale. De fait, il est de plus en plus largement admis que l'Afrique doit être plus fortement représentée dans les accords de gouvernance conclus par les institutions financières internationales, dans les autres grandes organisations d'envergure mondiale, ainsi que dans les accords moins formels, et cette recommandation figurait d'ailleurs parmi les points-clés mis en exergue par les institutions africaines avant le Sommet du 20. Parmi les membres du G20 eux-mêmes, on ne trouve qu'un seul pays africain, l'Afrique du Sud, même si le Premier Ministre éthiopien (en sa qualité de Président du NEPAD) et le Président de la Commission de l'Union africaine ont assisté au sommet de Londres.

(i) Les institutions financières internationales

58. Les participants au Sommet du G20 sont convenus qu'il était important de revoir les mandats, le champ d'action et les modalités de gouvernance des institutions financières internationales afin de refléter les évolutions intervenues dans l'économie mondiale, et ils se sont mis d'accord pour que « les économies émergentes et en développement, y compris les plus pauvres, puissent avoir une plus grande voix au chapitre et être mieux représentées. » Plus précisément, ils sont convenus de soutenir un certain nombre de mesures, et en particulier de :

- ♦ mettre en œuvre le paquet des réformes des quotes-parts et de la représentation au FMI [...] arrêté en avril 2008, et d'achever le prochain réexamen des quotes-parts d'ici à janvier 2011 ;
- ♦ mettre en œuvre la première phase du paquet de réformes de la Banque mondiale [...] arrêté en octobre 2008, et formuler au cours de la prochaine réunion sur l'accélération de la réforme de la représentation d'autres recommandations qui devront être adoptées d'ici les Réunions de printemps de 2010 ;
- ♦ rendre compte à la prochaine réunion en présentant des propositions de réformes destinées à améliorer la réactivité et la capacité d'adaptation des institutions financières internationales ;
- ♦ créer un Conseil de stabilité financière qui comprendra l'ensemble des pays membres du G20 (et d'autres le cas échéant).

59. Le communiqué ne faisait pas mention de la composition du G20 elle-même, ni de la participation à sa ou ses prochaines réunions.

60. La position actuelle peut être résumée comme suit :

- ♦ Lors de sa réunion du 25 avril, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a confirmé qu'il était important que des mesures soient prises rapidement pour mettre en œuvre les réformes de la représentation adoptées en 2008 et a demandé que des travaux complémentaires soient menés sur la nouvelle formule des quotes-parts et sur la structure de gouvernance du FMI avant les Assemblées annuelles de 2009 ;
- ♦ La première phase des réformes du Groupe de la Banque mondiale, notamment la création d'un poste supplémentaire au Conseil afin de renforcer la représentation de l'Afrique sub-saharienne, est déjà en cours. Lors de sa réunion du 26 avril, le Comité du développement est lui aussi convenu d'accélérer les travaux consacrés à la seconde phase des réformes en vue de parvenir à un accord d'ici les Réunions de printemps de 2010.

(ii) Quelles mesures faudra-t-il prendre ensuite ?

61. Les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre de nouvelles mesures sont les suivants :

- ♦ Veiller à ce que l'Afrique joue pleinement son rôle dans l'élaboration des nouvelles recommandations relatives aux réformes de la représentation à la Banque mondiale et de nouvelles propositions visant à améliorer la réactivité et la capacité d'adaptation des institutions financières internationales ;
- ♦ Réexaminer la composition du nouveau Conseil de stabilité financière pour évaluer s'il est nécessaire d'y renforcer la présence de l'Afrique ;
- ♦ Préciser les modalités des futures réunions du G20 pour garantir que l'Afrique continuera à y être représentée.

ANNEXE 1: Cadre de suivi

	STATUT ACTUEL	ÉTAPE SUIVANTE
I - RESSOURCES		
FMI	La proposition d'allocation de DTS nécessite l'aval du Conseil des Gouverneurs du FMI. La partie destinée à l'Afrique, basé sur les quotas, est estimée provisoirement à 15.6 milliards de dollars. Le FMI prévoit de tripler les prêts concessionnels aux pays à faible revenu au cours des trois prochaines années. Ces fonds ne sont pas pre-alloués mais, en se basant modalités de prêt anciens, l'Afrique pourrait recevoir 3 milliards de dollars sur les 6 milliards de dollars supplémentaires. Des fonds sont disponibles sur le compte de bonification, mais de nouveaux emprunts seront nécessaires. Les modalités des ventes d'or restent à définir.	Décision rapide sur l'allocation de DTS proposée ; décaissement rapide des financements supplémentaires devant être accordés à des conditions libérales par le FMI aux pays à faible revenu ; accord rapide sur les nouveaux emprunts, y compris sur les modalités des ventes d'or.
BANQUE MONDIALE	La Banque prévoit de tripler les prêts de la BIRD pour les porter à 100 milliards de dollars E.U. sur trois ans – utilisant surtout le fenêtré du BIRD sur les concessions -- et de concentrer en début de période les décaissements au titre de l'IDA 15 (42 milliards de dollars E.U. sur 3 ans dont 21 milliards sont déjà pré-affectés à l'Afrique subsaharienne). Cette mesure pourrait nécessiter une augmentation de l'IDA 15. Des contributions au Cadre en faveur des pays vulnérables dépassant les 60 milliards de dollars ont déjà été annoncées (incluant 50 milliards de dollars pour la Facilité pour la crise des infrastructures) : 50 milliards du Groupe de la Banque Mondiale et 12 milliards de l'UE et des donateurs bilatéraux.	Procédure rapide pour les prêts à l'Afrique dans le cadre de l'IDA 15, et considération anticipée d'augmenter des fonds alloués à l'IDA 15 (ou, alternativement, un calendrier accéléré pour l'IDA 16) ; Faire en sorte que les contributions volontaires de partenaires financiers bilatéraux au mécanisme en faveur des pays vulnérables de la Banque soient versées au plus tôt, portent sur des montants substantiels et soient décaissées rapidement.
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	Plan d'action conjoint arrêté aux Réunions annuelles de la BAD appuiera les prêts envers le secteur financier et le secteur privé. Les institutions qui y participent s'attendent à augmenter leurs engagements par au moins 15 milliards de dollars E.U. sur les 2-3 prochaines années. Accord sur le lancement des consultations sur une augmentation générale possible pour les capitaux.	Mise en œuvre du Plan d'action conjoint. Début rapide des consultations sur une augmentation possible des capitaux.
APD	L'APD distribuée dans le monde a atteint le niveau record de 120 milliards de dollars E.U. en 2008, mais l'Afrique n'a reçu qu'environ 30 % de l'augmentation de l'APD observée depuis 2004. Pour que la hausse prévue à Gleneagles bénéficie effectivement aux pays concernés, l'APD dévolue à l'Afrique devrait passer de 42 milliards de dollars E.U. en 2008 à 66 milliards de dollars E.U. en 2010, ce qui représente l'intégralité de la hausse requise pour atteindre l'objectif mondial révisé de 145 milliards de dollars E.U. (alors même qu'il est déjà prévu qu'une partie de cette hausse sera affectée à d'autres continents).	Augmentation des budgets globaux de l'aide, de façon à respecter les engagements existants relatifs au volume total de l'aide ; Amélioration dans l'efficacité de l'aide en accord avec le Programme d'action d'Accra.
II – ECHANGES ET INVESTISSEMENT		
PRESERVER L'OUVERTURE AUX ECHANGES	Selon le dernier rapport de l'OMC (fin mars), il n'existe pas de preuve d'un recours massif à des mesures protectionnistes, mais des dérapages ont pu être observés, notamment l'adoption plus fréquente de mesures correctives commerciales contingentes ou l'ajout, dans les plans de relance, de conditions favorisant les produits ou les services nationaux au détriment des importations.	Mesures rapides visant à remédier à toute mesure qui aboutirait à dresser de nouveaux obstacles aux échanges avec l'Afrique ou aux investissements sur ce continent.

FAVORISER L'INVESTISSEMENT	Le plan d'action conjoint arrêté aux Réunions annuelles de la BAD appuiera les prêts envers le secteur financier et le secteur privé. Les institutions qui y participent s'attendent à augmenter leurs engagements par au moins 15 milliards de dollars E.U. sur les 2-3 prochaines années. Une forte priorité pour l'infrastructure et d'autres secteurs réels de l'économie tels que l'agro-business, et des petites et moyennes entreprises qui font face à un manque de liquidités. Voir aussi les éléments soulevés ci-dessus.	Mise en œuvre rapide du Plan d'action conjoint.
CREDITS A L'EXPORTATION	Le Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial (ainsi que le Programme du financement du commerce mondial) de la SFI devrait fournir jusqu'à 50 milliards de dollars E.U. au titre du soutien en liquidités au cours des trois prochaines années, dont 15 à 17.5 milliards de dollars E.U. devraient selon les estimations être affectés à l'Afrique. Un financement initial de 10 milliards de dollars E.U. serait nécessaire : le secteur public (4 milliards de dollars E.U.) et les banques (6 milliards de dollars E.U.). A ce jour, les financements accordés ; en excluant ceux des banques, s'élèvent à environ 2.65 milliards de dollars E.U. dont 1 milliard de la SFI.	Signature des accords par les partenaires financiers qui se sont déjà engagés à contribuer au Programme d'octroi de liquidités à l'appui du commerce mondial. Contributions supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne le financement. Décaissements rapides des financements.
AVANCER SUR LA VOIE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS FIXÉS À DOHA	De nouvelles discussions sont aujourd'hui requises sur les modalités permettant de parvenir à une conclusion satisfaisante du Cycle de Doha, comme le rappelle le communiqué du G20 de novembre 2008	Accord rapide sur les modalités permettant de parvenir à une conclusion satisfaisante du Cycle de Doha.
III – CONTRÔLE ET RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME FINANCIER		
PARADIS FISCAUX	L'OCDE a publié un rapport détaillé sur les progrès accomplis par les centres financiers du monde dans la mise en œuvre de la norme internationalement convenue relative à l'échange de renseignements à des fins fiscales. L'ensemble des territoires étudiés par l'OCDE se sont désormais engagés à mettre cette norme en application. Quarante d'entre eux l'appliquent déjà de manière substantielle, 42 doivent encore prendre des mesures à cette fin, notamment 30 paradis fiscaux et 12 autres pays ou territoires.	<p>Achèvement rapide des travaux déjà engagés par l'OCDE sur la fraude fiscale – grâce à la mise en œuvre effective de la norme internationalement admise ;</p> <p>Élargissement des travaux de l'OCDE à l'évasion fiscale ;</p> <p>Ouverture des travaux existants/futurs aux pays en développement ; élaboration de propositions visant à leur permettre de bénéficier d'un environnement fiscal plus transparent/davantage axé sur la coopération ;</p> <p>Soutien à l'Initiative StAR pour le recouvrement des actifs volés ainsi qu'à d'autres initiatives destinées à prévenir le blanchiment de capitaux et les fuites illicites de capitaux.</p>
IV – QUESTIONS D'ORDRE SYSTÉMIQUE		
GOUVERNANCE	Les participants aux Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale sont convenus de poursuivre les travaux relatifs à la nouvelle formule des quotes-parts et à la structure de gouvernance du FMI avant les Assemblées annuelles de 2009, et d'accélérer les travaux consacrés à la seconde phase des réformes de la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale dans le but de parvenir à un accord d'ici la Réunion de printemps de 2010.	<p>Veiller à ce que l'Afrique joue pleinement son rôle dans l'élaboration de nouvelles propositions ou recommandations destinées à améliorer la gouvernance des institutions financières internationales ;</p> <p>Réexaminer la composition du nouveau Conseil de stabilité financière ;</p> <p>Éclaircir les modalités des futures réunions du G20.</p>

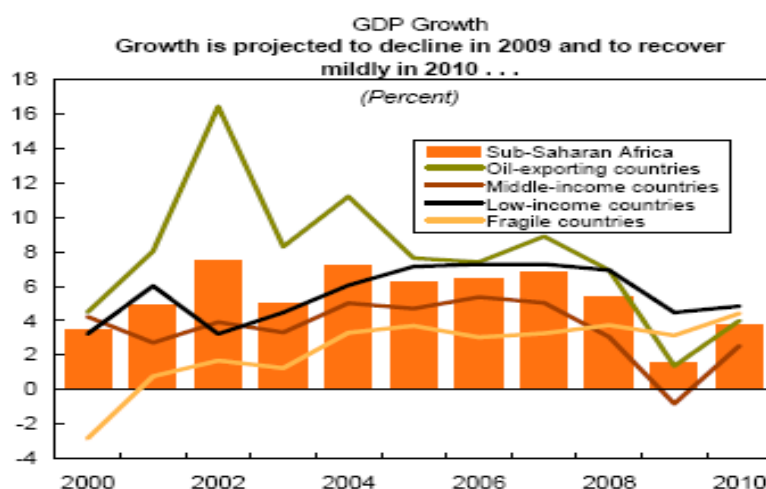
ANNEXE 2 : Afrique - L'impact de la crise financière

IMPACT GLOBAL

1. *Bien que l'essentiel du continent africain ait été protégé de l'impact direct de l'arrêt brutal des flux de crédit et donc de la faillite bancaire, l'Afrique est très vulnérable au ralentissement économique.* Les dernières mises à jour du FMI (avril 2009) ont montré des prévisions de croissance drastiquement revues à la baisse, prévoyant de ce fait des mesures budgétaires et concernant la balance des paiements. Toutefois, une légère reprise est prévue pour 2010. La croissance devrait passer d'un peu en dessous de 5,5% en 2008 à 1,5% en 2009 avant de remonter à quelque 3,75% en 2010 (c'est-à-dire sous le niveau d'avant-crise). La croissance des producteurs de pétrole devrait fortement décliner, passant d'environ 5,5% à juste sous 1,5% alors que la production n'augmente que modérément au milieu de la baisse des prix du pétrole et de la décélération de la croissance du secteur non-pétrolier. Selon les Perspectives économiques en Afrique 2009 (Africa Economic Outlook), l'impact de la crise mondiale devrait être plus fortement ressenti par les pays exportateurs de pétrole (de même que par les exportateurs de ressources minières) que par les économies plus diversifiées et par celles qui exportent certains produits agricoles comme les denrées liquides. L'inflation devrait baisser, passant d'environ 11,5% en 2008 à 10,5% en 2009 et à quelque 7% en 2010 – parallèlement au déclin des prix des matières premières et de la demande globale.

Croissance du PIB

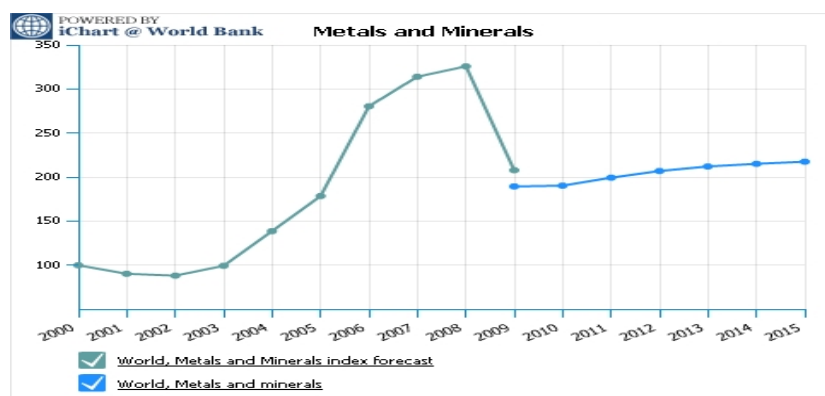
La croissance devrait décliner en 2009 et reprendre faiblement en 2010...



Perspectives économiques régionales, Afrique sub-saharienne, avril 2009

2. *En partie, la crise financière a précipité le déclin brutal du prix de nombreuses matières de base.* Les produits non-pétroliers ont également chuté de 38% en moyenne au cours du second semestre 2008 et la faiblesse de la demande mondiale devrait maintenir les prix bas durant une période relativement longue. Les projets d'investissement dans le secteur des ressources ont subi une forte contraction et les activités de fusions-acquisitions, qui ont alimenté les investissements étrangers directs dans le secteur ces dernières années ont montré des signes de décrochage. Il est important de garder à l'esprit que dans de nombreux pays d'Afrique, les matières premières génèrent une part importante des recettes publiques. La baisse de la demande dans les pays développés mènera très probablement au premier déclin annuel du commerce mondial en volume depuis 1982. En même temps, l'effondrement de l'offre de financement du commerce a fortement accru le coût de ce financement là où il est disponible.

Métaux et minerais



3. *Les autres canaux de transmission ont été la diminution rapide des flux de financement extérieurs*, y compris les flux externes privés, les investissements étrangers directs, les transferts de fonds et la baisse des recettes publiques en raison de la faiblesse des exportations de matières premières et de l'activité économique. Bien que modeste à l'échelle mondiale, l'Afrique s'est de plus en plus fondée sur les apports de capitaux privés ; la somme des investissements étrangers directs, les investissements en portefeuille, les dettes commerciales auprès des banques et les flux d'obligations ont atteint USD 53 milliards en 2007. Qui plus est, il s'agit là d'un point majeur pour la balance extérieure de la plupart des économies africaines qui, généralement, présentent des déficits structurels de leur compte courant. Les envois de fonds, qui représentent une source majeure de devises et un important revenu de soutien pour de nombreux ménages, ont atteint le niveau record de USD 20 milliards en 2009, le taux de croissance étant prévu nul ou négatif en 2009.

Afrique sub-saharienne : développement financier (aperçu) (en milliards USD)

	2002	2005	2006	2007
Recettes nationales	70,5	154,4	181,5	201,8
Flux privés	9,7	29,9	30,4	53,3
APD	18,9	32,2	40,0	34,2
Total	99,1	216,5	251,9	289,3
<i>Pour mémoire : envois de fonds</i>	<i>5,0</i>	<i>9,3</i>	<i>12,4</i>	<i>19,0</i>

Source : APFSU, Development Finance in Africa: From Monterrey to Doha (décembre 2008).

4. Selon l'Institute of International Finance de Washington, les flux de capitaux privés devraient fortement décliner, passant de USD 929 milliards en 2007 à USD 165 milliards en 2009. Bien que modestes en termes nominaux, près de la moitié des pays d'Afrique ont reçu plus de USD 200 millions en investissements étrangers directs (IED) en 2007, faisant de ces IED une part importante des investissements totaux – en effet les IED ont représenté plus de 30% des investissements dans les pays non-exportateurs de matières premières comme le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie et Madagascar. D'après une enquête économique de la Banque mondiale, les flux d'IED devraient décroître dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne et de nombreux projets sont soit annulés, soit retardés ou risquent d'être annulés en raison de la baisse significative des prix des matières premières.

5. Le déficit des flux de portefeuille au cours du second semestre 2008 expliquent en partie la forte baisse des indices boursiers dans les grandes économies comme le Nigeria (45%) et l’Afrique du Sud (28%). La chute des flux de portefeuille en Afrique du Sud soulève de graves questions sur la viabilité de la balance extérieure de ce pays. Dans le passé, les envois de fonds se montraient stables ou même contre-cycliques lors d’un ralentissement économique dans le pays bénéficiaire. Cette fois, la crise affecte la source des envois de fonds – des pays comme le Nigeria ont constaté le retour de certains migrants ayant perdu leur emploi. La chute des envois de fonds pourrait avoir un impact significatif sur les dépenses dans les services sociaux et sur la consommation. Le Kenya a, par exemple, connu une réduction de ses arrivées de fonds de 30% au cours du dernier trimestre 2008. La situation est particulièrement grave dans les pays où ces envois de fonds représentent une part importante du PIB (comme le Lesotho, par exemple, où ces sommes équivalent à 29% du PIB).

6. En outre, soumis à leur propre pression fiscale, certains donateurs pourraient se trouver eux-mêmes tentés de réduire leur aide aux pays africains qui dépendent de l’aide au développement. La réduction du soutien des donateurs à l’Afrique mettra également sous pression les budgets africains, sachant que dans certains pays (par exemple le Burundi et le Rwanda), la majorité des dépenses sont financées par des donateurs.

IMPACT SUR LES OMD ET LA PAUVRETÉ

7. *Les conséquences potentielles d’un ralentissement de la progression vers les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement) pourraient être très graves en Afrique.* Même en l’absence de crise, la majorité des pays africains ne sont pas censés atteindre la plupart des objectifs de développement humain pour le millénaire bien que certaines nations, grâce à une croissance significativement plus rapide ces dernières années, aient fait de bons progrès en matière de réduction de la pauvreté. L’expérience tirée des dernières crises en Asie de l’Est et en Amérique latine montre que l’effondrement de la croissance a une incidence importante sur la pauvreté, en quantité comme en profondeur. Quoiqu’aucune estimation ne soit disponible pour l’Afrique, au niveau mondial, la crise économique devrait accroître la pauvreté de près de 46 millions de gens en 2009. Même si le taux de pauvreté devrait quelque peu céder en 2009, ce sera à un rythme beaucoup plus lent en raison de la forte baisse de la croissance. Le tableau ci-dessous présente les projections 2009 en matière de pauvreté, basées sur les prévisions de croissance actuelles.

Pauvreté : les perspectives à court terme
Nombre de gens vivant sous le seuil international de pauvreté de USD 1,25/jour (PPA 2005)

	Number of people (millions)		Change in number of people (millions)		% of population		Change (percentage points)	
	2008	2009	2005–08 ^a	2009	2008	2009	2005–08 ^a	2009
East Asia and the Pacific	222.5	203.0	-31.2	-19.5	11.5	10.4	-1.8	-1.1
Europe and Central Asia	15.1	15.5	-0.7	0.4	3.2	3.3	-0.2	0.1
Latin America and the Caribbean	37.6	40.3	-2.5	2.7	6.6	7.0	-0.5	0.4
Middle East and North Africa	8.6	8.3	-0.8	-0.3	2.7	2.5	-0.3	-0.2
South Asia	536.3	530.6	-19.8	-5.7	34.8	33.9	-1.8	-0.9
Sub-Saharan Africa	382.7	385.9	-1.9	3.2	46.7	46.0	-1.4	-0.7
Total	1,202.8	1,183.6	-56.9	-19.2	21.3	20.7	-1.3	-0.6
Low-income countries	952.3	947.8	-26.9	-4.5	38.0	37.2	-1.8	-0.8
Middle-income countries	262.1	247.2	-33.1	-14.9	8.3	7.8	-1.2	-0.5

Source : Banque mondiale (projections basées sur modèles).

Note : PPA = parité de pouvoir d’achat

a. simple variation moyenne annuelle pour la période 2005-2008 (trois ans)

8. Les principaux canaux de transmission seront les pertes d'emploi, les baisses de salaire ainsi que la chute des transferts de fonds. L'expérience suggère que les chutes de croissance sont coûteuses en termes de développement humain car la détérioration est plus rapide dans ce cas que n'est rapide l'amélioration durant les phases de croissance. D'après les estimations de la Banque mondiale, la crise induira 700 000 décès d'enfants supplémentaires en Afrique, soit 30% de plus qu'actuellement. La baisse des envois de fonds et des opportunités de migration porte également atteinte aux gains enregistrés dans la lutte contre la pauvreté. L'impact de la crise financière se fera sentir sur tous les OMD. Des retards en matière de nutrition, de santé et d'éducation peuvent avoir des effets irréversibles sur le développement humain. Les pays africains pauvres, qui sont vulnérables aux chocs et disposent de moindres capacités à y répondre, risquent particulièrement de décrocher.

9. ***Tout ceci arrive alors que les pays africains font face à des conditions macroéconomiques plus difficiles et ont souffert de la crise alimentaire et de l'énergie.*** En tant que groupe, les pays africains ont connu ces dernières années des conditions macroéconomiques plus solides ayant permis à la région de mieux se prémunir contre les chocs exogènes. Toutefois, depuis fin 2007, l'environnement extérieur affectant les pays en développement s'est significativement détérioré. L'impact de coûts d'importation en hausse et les réponses politiques pour contrer les prix élevés des denrées alimentaires et des carburants ont conduit à une importante dégradation des conditions macroéconomiques dans la plupart des pays africains avec, entre autres, une inflation en hausse, une détérioration des équilibres budgétaire et des balances extérieures et une réduction des réserves de devises destinées à couvrir les coûts d'importation.

10. ***Les gouvernements africains se retrouvent avec peu d'espace budgétaire pour amortir les effets de la crise sur leurs populations,*** la faiblesse des recettes mettant les budgets sous une pression supplémentaire, ce qui fait planer un risque sur la fourniture des services de base et s'oppose à l'adoption de mesures de stimulation sans soutien extérieur. En l'absence d'aide, les ménages pourraient être obligés de vendre des biens supplémentaires qui représentent pourtant leurs moyens de subsistance, de retirer leurs enfants des écoles, de réduire leur couverture médicale et de modifier leur alimentation, ce qui pourrait mener à la malnutrition. A long terme, les conséquences de cette crise pourraient être bien plus graves que celles qui sont observées à court terme.

11. ***Le socle de croissance demeure relativement faible et nécessite beaucoup plus d'investissements.*** En dépit du fait qu'au cours de la dernière décennie, en terme de taux de croissance, l'Afrique a réussi à rattraper les autres régions en développement, le socle de cette croissance reste relativement fragile avec un investissement à hauteur de 15% du PIB en moyenne pour tout le continent, soit substantiellement moins que dans les autres régions, y compris l'Asie du Sud (22%). Les contraintes dues à la faiblesse des infrastructures, en plus d'autres contraintes réglementaires, ont été citées comme les principaux obstacles à des investissements plus élevés. Dès lors, entretenir, construire ou réhabiliter les infrastructures publiques les plus cruciales comme les sources d'énergie, les réseaux routiers, l'approvisionnement en eau et l'assainissement est essentiel pour un développement durable et pour la croissance.

IMPACT SUR LA VIABILITÉ DES RÉFORMES ET LA STABILITÉ POLITIQUE

12. ***La croissance de l'Afrique sur une décennie est en partie due à des réformes âprement menées*** (avec, entre autres, privatisations et déréglementation) depuis les années 1990. Les récents exemples de réponses gouvernementales aux défaillances des banques privées au sein de l'OCDE, couplés au ralentissement de la croissance, peuvent affecter le soutien politique à la poursuite des réformes en Afrique. Vu les attentes des Africains, accrues par leurs bonnes performances en matière de croissance durant la dernière décennie, il serait difficile pour les gouvernements de forcer leurs populations à se serrer la ceinture pour une crise qui, même de loin, n'est nullement de leur fait. Le soutien aux réformes – lesquelles, significatives, sont encore nécessaires afin de promouvoir une plus forte participation du secteur privé dans le secteur clef des infrastructures – devrait donc faiblir, ce qui pourrait, dans certains cas, mener à une instabilité politique, surtout dans les pays fragiles.

ANNEXE 3 : Documents de référence

Banque africaine de développement (BAD) - Un rapport du Comité des Ministres des Finances Africains et des Gouverneurs des Banques Centrales établi pour le suivi de la crise, 21 mars 2009

<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Impact%20de%20la%20crise%20et%20recommandations%20pour%20le%20G20%20-%20Mars%202021.pdf>

Conclusions du Sommet du G20 de Londres (1er et 2 avril 2009)

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/economie-mondiale_901/evenements-recents_9258/conclusions-du-sommet-du-g20-londres-01-02.04.09_71929.html

Réunions de printemps 2009 - FMI-Banque mondiale (25-26 avril) : Final communiqué

[http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/NewsAndEvents/22157128/FinalCommunique\(F\)042609.pdf](http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/NewsAndEvents/22157128/FinalCommunique(F)042609.pdf)

<http://www.imf.org/external/french/np/cm/2009/042509f.htm>

Plan d'action conjoint des institutions financières internationales (IFI) et des institutions de financement du développement (IFD) (lors des Réunions annuelles de la Banque Africaine de Développement)

<http://www.afdb.org/fr/news-events/article/joint-international-financial-institutions-ifi-development-finance-institutions-dfi-action-plan-for-africa-4592/>

Conclusions du Conseil UE sur l'aide aux pays en développement pour surmonter la crise, lors de la session "Affaires générales et relations extérieures" du 18 mai 2009

http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf_Conclusions_UE_aide_aux_pays_en_developpement.pdf

Ce texte peut être utilisé gratuitement dans un objectif de plaidoyer, de pédagogie, d'éducation ou de recherche, à condition de pleinement reconnaître la source. Dans cette hypothèse, l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique requiert l'enregistrement de toutes les utilisations correspondantes pour des motifs tenant à l'évaluation d'impact (veuillez contacter Lynn.Kirk@oecd.org).

*Ce document et ses annexes peuvent être consultés sur le site web du FPA :
www.forumpartenariatafrique.org*